

Finances locales

Décision budgétaire

Séance du 27 juillet 2016

N° 07.01.01

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu que la facture concernant la remise en état des trottoirs et enrobés est plus élevée que prévue, il convient de prévoir une décision modificative au budget initial 2016.

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Préfecture le

Et publication du :

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer le virement de

crédits suivant :

- Article 2158 Vidéo –protection - 1 000

- Article 2152 Trottoirs + 1 000

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



Finances locales

Divers

Séance du 27 juillet 2016

N° 07.10.02

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le :

Et publication du :

VENTE DU TABLEAU NUMERIQUE DE L'ECOLE

Vu que l'école d'ANOUX est équipée de deux tableaux numériques et qu'une seule classe sera maintenue à la rentrée 2016/2017.

Vu la demande de la mairie de MAIRY- MAINVILLE de racheter ce tableau pour l'une de ses classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder le tableau à la commune de MAIRY- MAINVILLE pour une somme de 500 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



Finances locales

Divers

Séance du 27 juillet 2016

N° 07.10.03

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

BOURSES SCOLAIRES

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une bourse scolaire pour l'année 2016 / 2017, d'un montant de 60 euros à tous les élèves d'ANOUX de la 6eme à la terminale, ainsi qu'à ceux préparant

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le :

Et publication du :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales

Divers

Séance du 27 juillet 2016

N° 07.01.04

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

TICKETS POUR LA FETE PATRONALE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir aux enfants d'ANOUX de 0 à 10 ans des tickets pour la fête patronale.

Les deux forains se verront remettre la somme de 300 euros chacun en contrepartie.

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le :

Et publication du :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



Domaine de compétence

Par thème

Séance du 27 juillet 2016

Culture

N° 08.09.05

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

CONCOURS PHOTOS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le Concours photos. Le thème en sera « les animaux d'ANOUX » et le règlement en précisera prochainement les modalités.

Les prix seront octroyés en bons d'achats et deux catégories seront distinguées : les plus de 18 ans et les moins de 18 ans.

1^{er} prix : 50 euros, 2^e prix : 30 euros et 3^e prix : 20 euros.

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Le :

Et publication du :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



Autre domaine

de compétence

Autres domaines

des communes

Culture

N° 09.01.06

Séance du 27 juillet 2016**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

FEU D'ARTIFICE

Vu le devis de BREZAC ARTIFICES d'un montant de 2 000 euros TTC pour
Le feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête patronale début septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur
le Maire à renvoyer le devis avec la mention « bon pour accord ».

Date d'affichage

01 août 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Le :

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autre domaine
de compétence
Autres domaines
des communes
N° 09.01.07**

Séance du 27 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 5
Absents : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

TRAVAUX SYLVICOLES

Sur proposition de l'ONF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de contrat pour Mr BOURHOVEN Loïc pour des travaux d'abattage de grumes et câblage d'arbres en forêt communale d'ANOUX sur les parcelles 12, 20 et 31, suivant les conditions et prix prévus au contrat soit :

- 180 m3 à 11 euros le m3 soit 1980 euros
- 2 heures de câblage d'arbres à 55 euros de l'heure TTC

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le :

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Autre domaine
de compétence
Autres domaines
des communes
N° 09.01.08

Séance du 27 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :

L'An deux mil seize, le 27 du mois du juillet, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

Etaient présents : Mr BERG André, Mme BERG Liliane, Mme LICCARDI Anne, Mr SCHMITT Pierre, Mr BOURHOVEN Christophe

Etaient absents : Mr DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie, Mr MICHEL Christian, Mme LOESEL Marie- Claude

Procurations : Mme PEZZETTA donne procuration à Mr BOURHOVEN

Mme LOESEL donne procuration à Mr BERG

Mr DI BENEDETTO donne procuration à Mr SCHMITT

Mr MICHEL donne procuration à Mme LICCARDI

Date de convocation

20 juillet 2016

CONTRAT – CADRE D'ACTION SOCIALE MUTUALISE

ET MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION

PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE

Date d'affichage

01 août 2016

L' autorité territoriale expose

l'opportunité pour la collectivité d'ANOUX de pouvoir mettre en place un contrat- cadre d'action sociale mutualisée

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

l'opportunité de confier au centre de gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

Le

Et publication le

que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat- cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi N° 83- 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25

Juin 2016

DECIDE

La commune d'ANOUX charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée)

- Naissance/ adoption, mariage, pacs, médailles, départ à la retraite.....
- Prestations liées au handicap, aide familiale / ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques.....

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX, le 27 juillet 2016

Le Maire

André BERG

